



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°303 du 21 avril 2020

SOMMAIRE

- Visio avec le MESRI vendredi 10 avril 14h30 – FERC-DGRH
- Réunion bilatérale Mme Vidal MESRI – 16 04 20
- Réunion DGDR-OS CNRS Vendredi 17 avril 2020, visio conférence

Visio avec le MESRI vendredi 10 avril 14h30 – FERC-DGRH

Présents : Alain Roques (AR), Josiane Tack (JT), Magali Fasseu (MF), Sophie Toussaint-Leroy (STL), Jean-Michel Vardalas (JMV), Jean Harchouche (JH)

Adjoint du DGRH : Pierre Cortal, DGRH ; Soetemont et adjoint RH sur question CHSCT

Introduction de MF : Bonjour, on vous remercie d'avoir organisé cette réunion bilatérale pour aborder les différents sujets RH qui n'ont pu être évoqués lors de la réunion du 2 mars avec la ministre. On demande à connaître l'agenda social MESR.

Cette période inédite que nous vivons en raison de la crise sanitaire, impacte fortement notre activité, notre organisation de travail et les conditions de travail. Nous avons de nombreuses questions à aborder avec vous sur les conséquences de cette crise dans nos différents champs. Certaines questions vous sont parvenues hier par mail pour vous permettre de nous y répondre avec précision, d'autres points seront abordés directement.

Nous sommes présents aujourd'hui pour échanger sur des points concrets sans discours politiques. Cependant vous connaissez notre opposition à la LPPR car elle décline des orientations auxquelles nous sommes opposés (précarité de l'emploi, financement de la recherche sur projet...). Cependant, nous avons lu dans la presse qui relatait les propos de certaines OS, que des précisions avaient été données à ses OS en matière de chiffrage budgétaire, détail sur les années à venir et choix dans la répartition indemnitaire. Aussi nous demandons d'avoir le même niveau d'information que les autres OS sur tous les sujets et la LPPR en particulier. Ce n'est pas parce que nous sommes opposés à quelque chose que nous devons être écartés des informations sur ces sujets !

Le président de la république a déclaré au début du mois de mars qu'il suspendait, le temps de la crise, toutes les réformes en cours, pour consacrer l'effort de l'État à la gestion de la crise. Nous pensons qu'en période de crise les instances doivent se réunir pour parler des problèmes liés à la gestion de la crise. Vous devez avoir une projection sur l'agenda social de votre ministère. Nous aimerons avoir des informations sur le calendrier des instances, comme le CT ministériels, CAP, CHSCT ...

Outre les aspects, LPPR et agenda social dans le cadre des instances, nous voudrions aussi intervenir sur les CROUS et le protocole de titularisation.

Dans un dernier temps nous voulons aborder la gestion de la crise à partir des questions posées mais aussi sur d'autres thèmes.

Je vous remercie et nous sommes dans l'attente de vos réponses sur les différents points que nous venons d'évoquer en introduction de nos échanges.

Réponse du DGRH: on a réuni 2 CHSCT 1 en préparation, on va essayer de tenir CT et CAP, Pour la LPPR on attend vos réponses. La contribution de la CGT sera bienvenue. Il nous manque 2 réponses syndicales. La ministre donne ses priorités mais il reste des marges de discussion.

JT : on n'a pas eu les mêmes infos que d'autres syndicats.

DGRH: les chiffres ont été donnés à tous, distribués en novembre 2019 ou dans le dossier de presse. La ministre a repris les 4 priorités.

AR : nous demandons la suppression de toutes les réformes en cours, et en particulier l'abandon de LPPR rejetée par la masse des personnels de l'ESR. A l'inverse, nous entendons que de vraies négociations s'ouvrent sur la base des exigences des personnels comme la suppression de l'ANR et du crédit d'impôt recherche et le transfert des sommes correspondants vers un financement pérenne des unités de recherche pérenne. De même, nous

demandons la suspension des discussions concernant les LDG (lignes directrices de gestion). La priorité, ce sont les mesures d'urgence de protection des personnels et les garanties sociales.

DGRH : Loi Transformation FP a déjà été votée et établie, on ne va pas revenir sur les LDG.

AR : La loi de transformation de la FP est percutée de plein fouet car vous êtes forcés de constater que les CHSCT sont fondamentaux, comme tout le monde le voit dans la période actuelle. Ils sont un point incontournable du dispositif pour la protection des salariés. La Ministre elle-même a dit lors de la multilatérale qu'ils devraient être saisis partout, et notamment par rapport au déconfinement. Or, la loi FP prévoit de les supprimer !

DGRH : (après un blanc, car il ne savait pas quoi répondre) les sujets de la santé publique sont importants. La période actuelle nous servira pour définir comment faire fonctionner les structures censées remplacer les CHSCT.

JT : vous attendez la fin du confinement pour avancer sur la LPPR et au vu du contexte à la fin de la crise ?

DGRH : on va mettre en œuvre la LPPR, cela est justifié pour revaloriser le secteur de la recherche avec revalorisation des rémunérations des personnels de recherche. Coté DGRH, suite à la crise on remet à plat tous nos modes de gestion : concours, stagiaires, entretiens annuels, etc.

JH : protocole d'accord fonctionnarisation 2000 postes en titularisation et seulement 1601 postes pourvus et du coup il reste 399 postes pour une titularisation à effectuer. Demande de refaire une 3e session. Les agents ont besoin d'une reconnaissance du travail qu'ils font continuellement, il y a un manque humain et budgétaire. Lors des sessions tous les métiers n'étaient pas représentés. On demande l'utilisation des listes complémentaires pour les 360 postes non pourvus.

DGRH: a reçu une note de JM Canon à ce sujet, 1er session 1000 postes et la 2e session on n'a pas pu pourvoir tous les postes car pas assez de candidats on a pourvu que 650. On remonte une note au cabinet. Je reviens vers vous pour en reparler.

CGT : Un nombre très important de nos collègues sont mobilisés ou se sont portés volontaires pour assurer le maintien de l'activité de recherche dans le cadre du plan de continuité d'activité (PCA). Nos établissements manquent des moyens de protection pour assurer leur sécurité et leur santé. De plus, beaucoup de laboratoires de recherche ont donné tous leurs stocks de masques aux services hospitaliers. Dans ces conditions, quelles mesures sont prises pour assurer la disponibilité des moyens de protection (gants, masques, gel hydroalcoolique, moyens de décontamination...) pour les collègues en PCA ? Fait-on un suivi statistique de cas de contamination à COVID-19 dans nos établissements de recherche ? Que fait le ministère pour s'assurer que chaque établissement a bien en possession des PCA qui concernent son personnel ? Tous les établissements ont-ils un PCA ? Nous demandons à ce que les CHSCT à tous les niveaux aient communication des PCA afin de pouvoir s'assurer que les personnels mobilisés dans ce cadre aient effectivement toutes les mesures de protection nécessaires.

DGRH : Mesure de protection applications des gestes barrières. Nous n'avons pas d'information sur comment on va déconfiner et la désinfection des locaux. La SG du MESR travaille sur la procédure déconfinement. J Castex a été nommé pour cela également. Nous n'avons pas un relevé précis de tous les PCA. Il faut que les CHSCT se réunissent partout. il faut nous le signaler si ce n'est pas le cas. Il faut présenter au CHSCT le contenu, les fonctions des PCA. Elaboration en 2 volets : les missions (dont le CHSCT peut connaître), un volet nominatif (confidentiel). Procédure et pièces justificatives PCA sur site.

JMV : avec LRU chaque université trace son chemin, pas de PCA dans 90% des établissements en début de confinement., les PCA ont été fait en urgence vendredi avant le confinement Il n'y a pas de masques. Les CHSCT ne fonctionnent pas de façon satisfaisante (pas de PV etc...). Où en est le décret sur prise en charge des repas et le barème pour les personnes en PCA ?

DGRH : décret publié et renvoie au barème d'indemnisation agents de l'état. Discussion avec DGFIP sur procédure et justifications. Pour agents PCA sur site.

AR : demande au MESR qu'il donne des consignes que la partie non nominative des PAC soit donnée aux CHSCT, avec recommandation de se réunir pour les CHSCT avant la mise en place du déconfinement. Correspond plus ou moins cette question CGT formulée par écrit: *La gestion de la situation actuelle et la façon dont on procèdera au déconfinement préoccupe les salariés. Le manque de moyens de protection et l'absence d'information sur les procédures qui sont et seront mises en place les inquiètent. Nous demandons d'impliquer les CHSCT de nos établissements en organisant des réunions régulières (une fois par...), et en tous cas avec une réunion obligatoirement avant la phase de déconfinement. Nous demandons qu'il en soit de même pour le CCHSCT du MESRI et demandons la mise en place d'un groupe de travail du ministère avec les organisations syndicales pour préparer le déconfinement.*

DGRH : échanges avec associations, DGS et DRH sur PCA et plan reprise activité, essai de faire des groupes de mission en fonction des priorités. Alerte du service des retraites car baisse des demandes...

CGT : Un nombre important de tâches sont externalisées dans nos établissements. Les salarié.es de ces sous-traitants continuent à travailler (nettoyage, accueil, gardiennage...) le plus souvent sans protection particulière. **Quelles mesures spécifiques ont été prises pour assurer la protection de ces travailleurs (moyens de protection, respect de règles, accès à l'information sur les risques...)?**

DGRH : les gestes barrières doivent être mis en oeuvre. Exemple au Ministère il y a eu une coordination entre le SG et l'entreprise Cela s'est passé de façon informelle.

JT : pour les prestataires de service : le donneur d'ordre est responsable.

DGRH : nos gardiens sont extérieurs on coordonne entre prestataire et SG MESR. C'est à l'employeur de voir cela.

AR : Où en est la discussion avec l'Europe ? y a-t-il une négociation globale avec UE dès lors que toutes les études expérimentales sont reportées ?

Adjoint DGRH : la DGRI affaires européennes suit l'affaire, une fiche est en cours.

JT : travail à domicile via l'ordinateur personnel des agents mais la pression au CNRS en rapport avec PSSI, par rapport au matériel personnel, la direction du CNRS et/ou certains chefs de service demande que les agents se déclarent en ASA. Note du MESR qui soit claire et opposable aux directions d'établissements qui font du zèle concernant la PSSI et le télétravail.

DGRH : il faut être pragmatique et tolérant. On va révoquer le sujet à la cellule ministérielle de crise car le problème se pose aussi bien pour le sup que le scolaire.

JT : suivi des congés. Imposition de jours de congés dans les Univ pas dans les EPST. Agents en PCA fatigués s'ils ont seuls sur leur poste de travail et à qui on refuse les congés sous prétexte de continuité de service. Par ailleurs il y a des agents à qui on impose d'en prendre. Etc.

CGT : Beaucoup de nos collègues des EPST travaillent dans des unités mixtes avec une université ou autre établissement et ils sont en PCA, en « télétravail » dégradé ou en ASA. Certains établissements partenaires (universités, ...) ont décidé d'imposer à leurs structures des fermetures et de jours de vacances. Le confinement est extrêmement stressant pour les salarié.es. Considérer qu'ils peuvent être en vacances dans le contexte actuel est inacceptable. **Les universités peuvent-elles imposer des jours de congé aux personnels des EPST en UMR ?**

DGRH : sujet sensible. Réunion régulière avec Dussopt. La règle renvoie à la décision de la hiérarchie, mais circulaire en cours à la fonction publique, entre autres sur déplafonnement des CET. Discussion aussi sur éventuelle imposition de jours.

AR : pas d'homogénéisation des pratiques entre universités. Nécessité d'harmoniser par le haut.

JMV : attention à l'usure des personnels des universités. On est dans un travail à distance pour assurer la mission de service public

CGT : Des nombreux CDD dans nos EPST sont ou seront en fin de contrat pendant le confinement. Nous demandons que les contrats soient renouvelés automatiquement pendant cette période. **Les CDD seront-ils renouvelés automatiquement pendant la période de confinement et pour combien de temps ? et dans les cas où il y a besoin d'un traitement au cas par cas, quels seront les critères pour arbitrer le renouvellement des CDD ?**

CGT : La Ministre nous a indiqué le 2 Avril, en réponse à notre question concernant la prolongation nécessaire des contrats doctoraux pour les doctorants ayant vu leurs expérimentations reportées voire annulées, travailler à analyser les contraintes existantes en vue de les lever au plan réglementaire comme financier (ANR, etc...). Où en êtes-vous aujourd'hui car c'est urgent de lever les angoisses des jeunes concernés ?

Adjoint DGRH : point de blocage sur contrats postdoctoraux qui arrivent à 6 ans et aussi pour les contrats doctoraux qui arrivent à 3 ans. Fond du sujet d'ordre budgétaire on a chiffré, sur Subvention d'Etat et Ressources Propres, on attend la réponse du budget. Merci d'être plus précis sur les difficultés pour les feuilles de temps on attend vos précisions. Les doctorats c'est aussi financier, 10 millions d'euros.

JT : difficultés liées au fait qu'on ne peut pas dire qu'on est en ASA sur une feuille de temps, seule la case télétravail est disponible...

Adjoint DGRH : en effet, cela pose un souci, nous n'avions pas envisagé ce cas, on va étudier cela au niveau du ministère.

CGT : Certains concours ainsi que des évaluations continuent à être organisés dans des établissements à partir de visioconférences. Au-delà des problèmes posés dans une audition à distance, cela nous apparaît une rupture d'égalité entre candidats en raison de l'accès différencié au matériel et outils informatiques comme de la couverture Internet encore hétérogène du territoire. Nous demandons à ce que le ministère publie en direction de tous les établissements, EPST comme universités, une directive claire pour décaler dans le temps tous les concours, évaluations et dispositifs de promotion.

DGRH : il y a eu une dépêche AEF sur une annonce mardi avec F. Vidal sur la tenue des concours et plus généralement sur l'évaluation des agents. Idem pour les congés et reliquats de congés 2019, CET et déplaçonnement du CET en 2020. Dans le privé, il existe la possibilité d'imposer 5 jours congés quand accord d'entreprise. Forte incertitude sur la levée du confinement. Laps de temps très court pour organiser les concours. Sur le concours de prof des écoles ne faire que des écrits et pas d'oraux pour nommer les fonctionnaires stagiaires en septembre. Philosophie générale : alléger les modalités des concours. Mais il y a incertitude sur la levée du confinement.

Au niveau des concours : professeurs des écoles mi-juin-fin juillet. Il faut alléger et ramasser les concours : seulement des épreuves écrites, pas d'oral.

Priorisation : concours de recrutement, les promotions et concours internes passent après.

Pour les BIATS on fait le max pour CAP liste d'aptitude car prise de fonction au 1er septembre. Avancement classement peut se faire à l'automne. Mais il ne faut pas tout reporter car sinon à la rentrée on ne pourra pas tout faire, on va crouler sous le travail et le calendrier ne sera pas tenable.

Pour les listes d'aptitude, le SNPES a déjà été destinataire et a pu consulter les listes (sic!), il reste à le faire pour les autres OS.

On se reverra en bilatérale bientôt. Date de CTMESR sera donnée bientôt. Merci de votre contribution sur LPPR, nous l'attendons.

Questions pour le Ministère qui n'ont pas été traitées

Dans le cadre de la pandémie à COVID-19, le gouvernement considère à risque les personnes âgées de plus de 70 ans. Cette borne exclut l'immense majorité des salariés qui n'auraient pas d'autre facteur de risque. Or, la mortalité induite par COVID-19, qui est relativement faible chez les sujets de moins de 50 ans (0.2%-0.4%) augmente de façon exponentielle chez les sujets de plus de 50 ans. Cette population est très nombreuse dans nos établissements en raison du recul de l'âge de départ à la retraite. Quelles mesures spécifiques de protection de salariés de plus de 50 ans sont prises dans notre secteur d'activité ?



Réunion bilatérale Mme Vidal MESRI – 16 04 20

FERC : Marie Buisson, Josiane Tack (SNTRS), Huseyin Ozdemir (UN CROUS), Jean-Michel Vardalas (CGT FERC Sup), Hendrik Davi (INRAE)

MESRI : Mme Vidal (Ministre), Lloyd Cerqueira, (conseiller parlementaire, collectivités territoriales et immobilier)

Intro FERC Marie Buisson

Bonjour, merci pour l'organisation de cette réunion bilatérale que nous vous avons demandé, à la suite de la multilatérale et de la réunion de la semaine dernière avec la DGRH.

Cette période inédite que nous vivons en raison de la crise sanitaire, impacte fortement notre activité, l'organisation du travail et les conditions de travail de tous les personnels. Nous avons de nombreuses questions à aborder avec vous sur les effets immédiats et les conséquences à court et moyen terme de cette crise dans nos différents champs.

Si nous avons souhaité pouvoir échanger en direct avec vous, c'est aussi parce que nous avons lu dans des articles de presse, rapportant les propos de certaines OS, que des précisions avaient été données par le ministère en matière de chiffrage budgétaire, détail sur une progression annuelle des budgets et arbitrages dans la répartition indemnitaire. Les trois points que nous souhaitons aborder sont (1) la situation dans les CROUS (précarité), (2) Le projet d'ordonnance sur l'imposition de congés payés et RTT et les conditions du déconfinement (disponibilités en masques, gels hydroalcooliques et contributions des agents ESR aux tests PCR, prime de 1000 euros), (3) la LPPR

Mme Vidal :

Réunion multilatérale la semaine prochaine sur :

Répartition des primes de 1.000 euros (sécables par tiers au-delà des critères généraux il faudra voir comment affiner les critères pour la répartition)

Organisation du déconfinement : on est au début de la réflexion, le pilotage sera mené par Castex, mais nous souhaitons qu'au sein du MESRI les mêmes règles soient appliquées pour tous les personnels quel que soit l'employeur, pas de traitement différencié, j'y tiens beaucoup. EPST et CPU vont mener des réflexions, puis on en fera une synthèse proposée à CASTEX

Concernant la LPPR, le calendrier parlementaire sera évidemment bouleversé, et le nouveau calendrier parlementaire n'a pas encore été défini. Mais les députés comme sénateurs souhaitent que la LPPR soit prioritaire dans le calendrier, elle devrait passer en premier. La LPPR c'est essentiellement une loi budgétaire qui permet de caler un volume d'augmentation de la masse salariale, avec l'annonce de 5 milliards faite par le président de la république qui de plus représente un abondement spécifique pour la recherche: 400 millions d'euros pour 2021 dont 126 millions d'euros consacrés à la masse salariale pour revaloriser les débuts de carrière des CR et maître de conférence à deux smic. La répartition des 126 millions se fera ainsi : environ 30% pour les débuts de carrières et éviter les inversions de carrières et le reste (soit 90 millions) pour l'indemnitaire de tous les personnels, échelonnée jusqu'en 2027... En 2027, au final, la revalorisation globale sera de 7 à 8.000 €/an pour les directeurs de recherche, 6000 €/an pour les maîtres de conférence et plus de 7000 €/an pour les chargés de recherche en commençant en 2021 par l'indemnitaire des BIATSS pour la catégorie C et CR et MC, les DR et PR viendront après. Il y aura 80 millions d'euros pour les ingénieurs et techniciens. Je ne veux pas faire pas de règle de trois, les efforts seront différenciés selon les catégories de personnel.

Pour les budgets de recherche c'est le Programme 172 qui va être abondé, le 172 étant hors recherche spatiale. Entre 2020 et 2023, il y aura donc une augmentation de 800 millions d'euros du programme 172. Sachant que ce même programme n'a été augmenté que de 50 millions d'euros entre 2012 et 2017. Il s'agit donc d'une augmentation très importante.

A terme, l'objectif est de passer de 15 milliards à 20 milliards dans les 5 années à venir. Ce qui va représenter au total un investissement de 25 Mds d'euros.

Concernant, les étudiant.es et précaires, pour faire face à la crise, nous avons prévu une fluidification des aides aux étudiant.es (CROUS et Universités), aides alimentaires et de soins, plus du matériel de connexion pour éviter l'isolement (clés 4G, PC, etc...), la prise en compte de la perte d'indemnité de stages ou la perte de revenus (étudiant.es salariés), l'ouverture aux aides sans critères sociaux et sans condition d'accès aux bourses accessible aux étudiant.es qui en font la demande... 90 millions d'euros seront disponibles.

Nous avons beaucoup d'inquiétudes pour la rentrée universitaire, l'impact de la crise sur les familles va être important, on regarde si on peut abonder le fond d'aide à la mobilité de Parcoursup... on y travaille, c'est important.

Tout ceci est fait dans un contexte où on ne sait pas où on va au niveau des finances publiques.

Huseyin Ozdemir

Les personnels sont en colère, nous faisons tous les efforts pour donner satisfaction aux étudiant.es qui restent dans les résidences. Nous avons de grandes difficultés budgétaires liées à la fermeture des restaurants et au non-paiement des loyers, car nous fonctionnons avec des budgets à 60% sur les fonds propres des CROUS locaux. On a besoin de réhabilitation et de personnels, il faut augmenter les budgets. Nous attendons la suite du déroulement de notre protocole il faut aller au bout du processus et des 2.000 postes promis pour des titularisations, à l'issue des 2 premières sessions il en reste 399 postes non pourvus, il faut donc une 3^{ème} session avant fin 2020

Mme Vidal

Je suis extrêmement attachée au réseau des œuvres, je le défends, c'est un outil précieux. Malgré les critiques des médias, j'ai beaucoup de retours positifs aussi des étudiant.es qui sont très reconnaissants envers les personnels. Nous sommes conscients des problèmes financiers et pertes d'exploitation, qui vont être compensés. Il y aura une prolongation pour les concours et examens vers juillet, besoin de prolongations des bourses.

Concernant le courrier à Dussopt sur les plafonds d'emploi, on suit le dossier, mais nous ne pouvons pas vous donner de position, nous reviendrons vers vous...

Des rénovations de résidences sont planifiées, il faudra voir comment on poursuit ce plan. Il y a quelques points noirs, c'est assez compliqué car on doit fermer pour rénover... Suivi par Loyd Cerqueira. Les mairies ne sont pas toujours d'accord pour qu'on construise du logement étudiant.

Hendrik Davi

Concernant, l'ordonnance, le sentiment qui prévaut n'est pas la déception mais la colère des personnels. Les 10 jours ASA et les 5 jours télétravail ne vont pas passer du tout. C'est une ponction inadmissible sur les congés payés. Il y a peut-être une baisse de productivité due aux conditions de travail, mais les agent.es en télétravail travaillent et continuent à assurer la continuité du service malgré les enfants ou le manque/partage du matériel informatique. Pour les personnels en ASA qui sont celles et ceux qui n'ont pas accès au télétravail, ce sont souvent des personnels techniques, qui vont se voir retirer des jours de congé alors que leurs collègues chercheur.euses garderont leurs droits complets... C'est une bombe qui va créer de nombreuses difficultés au moment du déconfinement. Surtout qu'on avait des accords corrects dans nos EPST. Faites confiance aux agent.es pour faire le travail nécessaire. Cette ordonnance est donc une catastrophe

Concernant le déconfinement, nous voulons aussi en discuter les conditions. Qu'en sera-t-il des masques et gels hydroalcooliques ? La position de la CGT, ce n'est pas de déconfinement, si les conditions de protections et les tests ne sont pas disponibles. Concernant les tests, on a reçu un questionnaire pour aider les laboratoires de ville pour pratiquer des tests, ça en est où ? Les agents sont volontaires, mais pas dans n'importe quelles conditions de sécurité...

Il est urgent de réunir les CHSCT avant le déconfinement pour aider et rassurer les personnels.

Mme Vidal

L'objectif de l'ordonnance est d'être en capacité aussi bien dans le secteur privé et que le secteur public pouvoir faire repartir la machine.

Je ne doute pas de l'implication des gens pour aider à faire redémarrer le travail. Ce sont les chefs de service qui détermineront les agent.es qui ont eu une action de télétravail, on devrait pouvoir arranger les choses. On a parallèlement débloqué les compte épargne-temps. On pense qu'il y a assez peu de gens en ASA, il faut qu'ils repassent en télétravail...

L'ordonnance concerne toute la Fonction Publique, l'impact est plus compliqué dans les labos et universités, j'ai insisté sur le fait qu'il n'y avait pas d'arrêt du travail dans les labos et les Universités. Mais je suis solidaire de cette

ordonnance, notre pays est dans un tel état que c'est une contribution normale à la reprise, on ne va pas calculer ses jours de congé, on doit toutes et tous faire des efforts et participer à l'effort national !

Concernant le déconfinement, nous souhaitons une doctrine générale pour tous les personnels du MESRI

Concernant les tests : le décret de 2013 empêchait de valider des résultats de tests hors présence d'un médecin, celui-ci a été levé par le décret de réquisition des labos recherche et vétérinaires et un autre arrêté pour permettre l'utilisation de réactifs des labos. ARS et départements vont solliciter les labos, on peut aussi les mobiliser pour faire de la production de gel, de primer, de réactifs...c'est prévu dans l'arrêté. Nous avons dû faire face à un imbroglio réglementaire pour arriver à faire faire des tests de manière plus larges.

Josiane Tack

Cette crise doit nous interpeler et nous faire réfléchir à la structuration de la Recherche, est-ce que les budgets récurrents vont être revus en fonction de ce qui apparaît en manque en ce moment (cf. DR CNRS Marseille B. Canard qui n'a pas obtenu des crédits pour ses recherches sur le coronavirus). Nous continuons à penser qu'il faut compenser les salaires, pas seulement l'indemnitaire. LPPR ne traite pas que du budget. Il y a aussi dans ce projet les CDI de mission scientifiques. Nous pensons qu'il faut des recrutements de fonctionnaires... On pense que la LPPR doit être complètement revue en fonction des enseignements de la crise, vous n'avez pas l'air de le penser. Sur la loi de transformation de la FP, il faut maintenir les CHSCT, quelle est votre position ?

Mme Vidal

Il ne faut opposer la recherche sur projet aux financements récurrents, on ne peut pas rester le seul pays qui travaille sans recherche sur projet de plus il s'agit de projet blanc. Le problème c'est le taux de succès, de plus toutes les disciplines n'ont pas besoin de la même chose. La recherche sur projet représente 1,5 Md sur 15 Md. Il y a donc une grande partie des budgets qui ne va pas à la recherche sur projet...Nous sommes sur un contrat d'objectif et de moyen (on prévoit de donner des moyens !!). Nous voulons monter le préciput de l'ANR et redonner de l'oxygène aux laboratoires par ce moyen. Nous allons mettre 800 millions en 2 ans au lieu comme dans le passé de 50 millions en 10 ans

Les CDI de missions scientifiques c'est bien ! Tant qu'il y aura des ressources propres dans un établissement, il y aura des recrutements sous forme de CDI. Un CDI n'est pas un emploi précaire... Aujourd'hui, on licencie les gens au bout de 6 ans, la loi permettra de garder les gens sur les ressources propres des labos avec des CDI, c'est l'inverse de la précarité. Un CDI c'est beaucoup mieux qu'un CDD.

La décision sur le point d'indice ne m'appartient pas, le passage par l'indemnitaire est le moyen le plus sûr et à ma portée pour augmenter les revenus des personnels. La décision qui me paraît la plus efficace pour que les gens aient un treizième voire 14ème mois.

1,8 Md d'euros consacrés à l'attractivité des carrières et la revalorisation dans 10 ans

640 millions sur les 7 premières années déjà prévus 13 ou 14ème mois dans 7 ans

Sur la réforme des retraites, que je souhaite, c'est indépendant de la question de l'augmentation prévue des indemnités.

Hendrik Davi

Sur les arbitrages des chefs de service ça va être compliqué d'atténuer...

Le goulot d'étranglement à l'ANR va persister. Pour éviter l'engorgement il faut augmenter les moyens récurrents.

Mme Vidal

Je vous laisserai la responsabilité de refuser l'abondement de 25Mds c'est votre choix, moi serait celle qui aura augmenté le budget de la recherche de 25Mds

Jean-Michel Vardalas

Les personnels ont dû se débrouiller avec les moyens du bord pour assurer le télétravail avec leurs moyens propres. Ils ressentiront mal la mesure de retrait des jours de congé. La fin de la procédure Parcoursup pèse aussi, il va falloir préparer la rentrée dans des conditions très difficiles... Toutes et tous les travailleur.euses sont fatigués par la période, je ne comprends pas cette façon d'agir envers des personnels en souffrance.

Mme Vidal

Moi aussi je parle sincèrement. Tout le monde est perturbé et je sais que c'est dur. Cette mesure sur les congés ne concerne ni les enseignant.es ni les enseignant.es-chercheur.euses, regardons l'état de notre pays et ce que nous pouvons faire pour notre pays. Les difficultés sont énormes et durables, j'ai beaucoup plus confiance que vous dans le discernement des chefs de services et j'ai confiance dans tous les personnels. Nous avons de grands privilèges et malgré tout je sais que c'est difficile et dur. Il faut qu'on sorte de ça on doit tous y mettre ce qu'on peut y mettre, on essaie de faire au mieux.

Conclusion CGT.

Il apparaît de manière évidente que ces réunions bilatérales ne sont pas un moyen de faire changer l'orientation générale de la ministre... ! Toutefois, c'est une occasion qui nous est donnée de lui faire entendre la parole, les gros problèmes et les besoins des personnels sur le terrain. C'est aussi une occasion de mesurer, puis de dénoncer dans nos communications, ce qui apparaît très clairement dans cette réunion : il n'y a aucun infléchissement programmé de la politique de casse des services publics, au contraire, la ministre semble décidée à aller plus vite et plus fort. Il y a même un durcissement du discours (perceptible aussi chez le ministre Blanquer) sur « l'effort national demandé à toutes et tous » pour justifier l'ordonnance Dussopt sur les jours de congé. Bref, pour que ça change vraiment il va falloir se battre !

Réunion DGDR-OS CNRS Vendredi 17 avril 2020, visio conférence

(Compte rendu rédigé par Sophie Toussaint-Leroy)

Présents : MH Beauvais, Dir cab présidence ; C Coudroy, DGDR ; H de la Giraudière, DRH, M. Jallut, Service juridique DRH, Ph. Gasnot, FSD ; A. Vasseur, Médecin coordinateur.

Toutes les OS représentatives présentes. Pour le SNTRS : J. Tack et S. Toussaint-Leroy

Prise en charge des frais de repas des agents en PCA

Question : le décret 2020-404 du 7 avril 2020 prévoit la prise en charge des frais de repas pour les agents en position PCA. Quelle sera la procédure sachant que le décret prévoit un effet rétroactif au 16 mars 2020 ?

Réponse : on ne demandera pas de fournir de justificatif ni même de déclaration sur l'honneur. A la fin du confinement l'agent en PCA enverra une déclaration récapitulative, visées par son DU. Le montant forfaitaire est celui en vigueur soit 17,50€. L'information a été diffusée le 15 avril aux délégués régionaux.

Calendrier de la campagne des concours internes

Question : il est prévu de tenir les réunions d'admissibilité en visio conférence et les auditions en présentiel. Si ce choix était maintenu, comment s'assurer du respect des gestes barrière pendant les oraux ? Ne pensez-vous pas qu'il serait préférable de déplacer les auditions à l'automne comme cela a été fait pour les recrutements des chercheurs ? Ou bien envisagez-vous l'utilisation de la visio ou de l'audio conférence pour les auditions, comme cela vient d'être rendu possible par décret ?

Réponse : les nominations se font chaque année le 1^{er} juillet mais il n'y a pas la possibilité de nomination rétroactive juridiquement. Si on décale la campagne, on retarde du gain de rémunération pour les lauréats. Nous maintiendrons donc les réunions d'admissibilité en mai et les auditions à partir du 1^{er} juin avec usage de la visio conférence. Le décret du 16 avril qui facilite l'usage de la visio conférence le permet (décret n° 2020-437 du 16 avril 2020). Nous avons sollicité la DSI pour apporter des solutions avec la société TIXEO pour assurer des connexions dédiées de qualité.

Question : des collègues ont été empêchés de déposer leur dossier de concours internes dans les bons délais, du fait du confinement. Ont-ils un recours ? Ils ont questionné les SRH et le service central des concours, sans réponse.

Réponse : il faut faire remonter de toute urgence les cas à la DRH.

Question : Vous envisagez les auditions en visio conférence, mais quelles seront les conditions pour les candidats qui ne sont pas équipés à leur domicile ? Les membres de jury devront-ils siéger en présentiel à Meudon, dans des conditions qui ne respecteraient pas les gestes barrières (distances sociales, masques, gel, etc) ? Comment pourront-ils se déplacer et être hébergés si les transports et l'hôtellerie ne reprennent pas ? Ou bien seront-ils également en visio ?

Réponse : nous avons pensé mettre à disposition des candidats des salles équipées au sein des délégations régionales. Nous n'avons pas réfléchi encore aux conditions d'exercice des membres des jurys : leur déplacement, leur hébergement, l'aménagement des salles pour permettre la distance physique, etc.

Calendrier de la campagne de sélection professionnelle ?

Réponse : le calendrier n'est pas modifié, la date limite des dossiers reste fixée au 10 mai et les auditions se tiendront en novembre.

Concours externes IT

Question : l'arrêté d'ouverture des concours est-il paru ? Ne pourriez-vous pas utiliser les listes complémentaires du concours 2019 pour pourvoir certains concours, au moins ceux correspondant à un profil générique ?

Réponse : la date de publication de l'arrêté d'ouverture reste fixée au 31 mai et le calendrier habituel sur l'automne est maintenu.

Campagne d'avancement IT

Question : la direction du CNRS souhaitait jusqu'à présent maintenir inchangé le calendrier de la **campagne d'avancement IT** 2020. Nous souhaiterions que la campagne soit prolongée jusqu'à mi-juillet, pour permettre aux collègues qui n'ont pas d'accès internet de pouvoir rédiger leur dossier d'activité et avoir un entretien avec leur supérieur hiérarchique de visu. Car tous les agents ne disposent pas de matériel adéquat pour renseigner le dossier annuel et pour tenir un entretien à distance, il y a donc rupture d'égalité. Quelle est la position du CNRS ?

Réponse : nous maintenons le démarrage de la campagne et l'organisation et les entretiens devront se dérouler à partir de mai, de préférence en présentiel, ou en visio-conférence. Nous avons décalé au 24 juin la date limite de tenue des entretiens, et au 29 juin la transmission des bordereaux de classement des unités. Nous ne pouvons pas décaler davantage, car les montants du CIA sont fixés à l'occasion des entretiens annuels, et un décalage supplémentaire nous empêcherait de verser le CIA du 1^{er} semestre sur la paie de juillet.

Campagnes de mobilité IT

Question : Comment gérez-vous les prises de fonction des **NOEMI et FSEP** qui aurait dû se faire au 1^{er} avril. Quelles sont les options prises pour éviter l'absence de prise de fonction ? Et quel est le calendrier pour les NOEMI de printemps ?

Réponse : l'affichage des postes de la campagne NOEMI de printemps, initialement prévu du 24 avril au 27 mai, sera décalé du 15 mai au 15 juin, afin de maintenir une prise de fonction au 1^{er} octobre. (*NDLR : pas de réponse à notre première question sur la prise de fonction au printemps*).

Concours chercheurs

Question : concernant les **concours chercheurs**, en avez-vous envisagé le calendrier et les procédures ?

Réponse : la situation n'est pas stabilisée, la Session de printemps du Comité national doit se dérouler du 11 mai au 11 juin. En visioconférence si nécessaire. On est en pleine réflexion avec la CPCN pour les dates des auditions des concours chercheurs auditions, en deuxième partie de juin et jusqu'à fin juillet. Puis les réunions des jurys d'admission se dérouleraient au mieux fin août, pour ne pas décaler les nominations qui se font toujours au 1^{er} octobre. Si cela n'est pas possible on pourrait décaler jusqu'en octobre, pour permettre les nominations au 1^{er} novembre ou 1^{er} décembre au plus tard. Mais rien n'est fixé pour le moment.

Commission de réforme

Question : une commission de réforme est prévue le 14 mai. Est-elle maintenue ?

Réponse : La commission de réforme ne se réunit plus jusqu'à nouvel ordre. La DRH est très attentive à la situation des agents concernés, et pratique les reports nécessaires afin de ne pas les mettre en difficulté.

Attribution de Primes, maintien des contrats

Question : les agents CNRS, en particulier en CA, pourront-ils bénéficier de la prime servie aux fonctionnaires ?

Réponse : la discussion sur les primes fait l'objet d'échanges avec le MESR, mais il n'y a pas encore de décret d'application. Il faut attendre la décision interministérielle.

Question : la continuité des contrats sur ressources propres est-elle assurée ? Sera-t-il envisagé un allongement de la thèse au moins égal à la durée du confinement pour les **doctorants** et les doctorantes n'ayant pu obtenir des données scientifiques nécessaires à leurs travaux à cause du confinement ? Des discussions avec les financeurs pour des **prolongations de contrats** ont-elles lieu ?

Réponse : les prolongations des CDD doctoraux, des contrats recherche sont en attente de l'aval du budget.

Ordonnance du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de RTT ou congés au titre de la période d'urgence sanitaire

Question : Dans son article 1, l'ordonnance du 15 avril 2020 prévoit que les agents en ASA devront prendre 5 jours de RTT (ou jours de congés) entre le 16 mars et le 16 avril et 5 RTT ou congés entre le 17 avril et la fin du confinement. Cette ordonnance s'appliquera-t-elle aux agents du CNRS ?

Dans son article 2, l'ordonnance prévoit que les agents en position de télétravail pourront se voir imposer (afin de « tenir compte des nécessités de service ») 5 jours de RTT ou congés à partir du 17 avril par le chef de service. Dès le début du confinement, le CNRS a pris l'engagement de ne pas différencier Télétravail et ASA l'ordonnance va-t-elle modifier cette règle ?

Pouvez-vous nous préciser la situation administrative dans Agate, en particulier le pourcentage d'agents dans l'application, le pourcentage d'agents en « télétravail Covid-19 » et en ASA ?

Réponse : Avant l'ordonnance, être en ASA ou en télétravail dans Agate était sans incidence. Avec l'ordonnance, nous avons une injonction de décompter des jours de congés pour les personnels en ASA. Nous allons donc vérifier individuellement si les agents mis en ASA n'ont pas une activité professionnelle, en réalité. Dans ce cas on n'imposera pas de déposer des jours de congés. Cela concerne typiquement un chercheur déclaré en ASA mais qui continue à travailler à ses publications. Sur l'ensemble des agents dans Agate, il y a environ 10% qui sont en ASA, on vérifiera leur situation : s'ils ne travaillent pas du tout depuis le 17 mars, on prendra des congés. S'ils partagent leur temps entre ASA et télétravail, une proratisation sera faite, en accord avec l'agent. Les agents qui ne sont pas dans Agate ne seront pas concernés.

Pour les agents déclarés en télétravail « Covid », en fait en travail à distance, le CNRS n'envisage pas d'imposer des jours de congés, du moins au niveau national.

Question : ce dispositif est particulièrement discriminant : entre les agents non concernés car ils ne sont pas dans l'Agate, les agents ayant des activités télétravaillables, qui ne seront pas impactés non plus et les autres, ceux dont les missions ne sont pas télétravaillables ou qui sont en ASA pour assurer la garde des enfants. Cela va défavoriser les femmes et les catégories B et C. Vous devez respecter votre parole et soutenir tous les agents de l'établissement, dans un moment où l'on attend des miracles de la recherche, le CNRS doit afficher le fait que tous ses personnels font des efforts face à la situation actuelle. Si l'on veut que la communauté entière continue à être sur le pont, il faut que le CNRS ait un discours fort, vis-à-vis du Ministère.

Réponse : l'ordonnance s'impose à tous. Nous sommes tenus d'appliquer le droit et le cadre très contraignant de cette ordonnance. Nous allons regarder au cas par cas ce que fait chaque agent inscrit en ASA. Auparavant les SRH des délégations prenaient en compte les critères de sécurité informatique (poste professionnel, accès VPN). Cela n'est pas adapté. Il faut prendre en compte la réalité du travail plutôt que l'affichage ASA ou télétravail. Le CNRS fera de l'ordonnance la lecture la plus intelligente possible.

Question : Allez-vous basculer les 10 % d'agents en ASA dans Agate en télétravail ? Allez-vous basculer également tous ceux qui ne se sont pas déclarés en télétravail ?

Réponse : les équipes RH sont au travail. La situation des agents inscrits en ASA alors qu'ils ont une activité sera modifiée dans Agate. Chaque cas sera examiné, les organisations syndicales sont invitées à faire remonter les difficultés. Le CNRS n'était pas demandeur de ce type de mesure, mais il lui est impossible d'inscrire d'office tous les agents en télétravail.

Question : l'application de cette ordonnance au CNRS va générer des inégalités fortes, en défaveur des femmes, en particulier dans les familles monoparentales, des personnes fragiles ou en soutien de personnes malades ou handicapées et des personnels ne pouvant pas matériellement poursuivre leur activité à distance, ce qui est injuste. Par ailleurs, quel sera le traitement des agents qui sont engagés dans des missions "Covid 19" via des ONG (Croix

rouge, secours populaire...) qui sont placés en ASA ? Le CNRS peut inclure l'ensemble de ses personnels quelle que soit leur catégorie à un travail de réflexion sur la réorganisation des unités et services à la reprise de l'activité. Tous peuvent être associés. Nous demandons une cartographie des situations des agents dans Agate : nombre d'agents dans l'application, statut des agents qui n'y sont pas, nombre par statut : PCA, Asa, télétravail Covid, congés, missions, régime mixte.

Réponse : on ne peut pas annuler l'effet d'un texte législatif. Nous comptons sur les organisations syndicales pour nous aider à traiter les situations au cas par cas.

Missions à l'étranger

Question : les agents à l'étranger, dans l'impossibilité de rentrer en France, se trouvent souvent mis en congés d'office parfois même quand ils manifestent leur capacité et leur intention de télétravailler, alors que les agents sur le territoire sont en ASA ou en télétravail Covid-19. Que pensez-vous de cette inégalité de traitement ?

Réponse : Les situations ne sont ni binaires ni simples, il y a de nombreux paramètres à prendre en compte, selon les principes énoncés le 31 mars. Tous les ordres de mission sont suspendus depuis vendredi 13 avril. Désormais toute mission est impossible sauf si celle-ci concerne la recherche sur le SARS-COV2, et après accord de la présidence.

Dé-confinement et plan de reprise d'activité

Questions : Le Président de la république a évoqué la date du 11 mai comme date de début de déconfinement. Vous ne nous avez pas informé des PCA de l'établissement, nous attendons d'ailleurs une information à ce sujet lors du prochain CT. Comment comptez-vous associer les organisations syndicales dans le processus de reprise d'activité dans les labos et services ?

Le télétravail sera-t-il privilégié ? Si oui, sous quelles conditions et jusqu'à quand ? Les personnes à risques devront-elles retourner dans les unités ?

Des tests de dépistage seront-ils mis en place pour le retour dans les laboratoires ? Une désinfection de tous les locaux est-elle prévue ? Quelles dispositions pour les prestataires d'accueil, gardiennage et, si les restaurants administratifs sont réouverts, les personnels de restauration ?

Le ministre Blanquer mentionne une reprise progressive dans les écoles, avec éventuellement des demi-journées afin d'éviter des classes surchargées. Les ASA se poursuivront-elles pour les parents concernés ?

Quels moyens pour assurer les gestes barrières : distance physique, produits d'hygiène, équipement de protection individuel, protection lors des trajets en transports en commun et dans les espaces collectifs. Le CNRS a-t-il déjà passé commande pour des protections permettant la reprise d'activité ?

Réponses : le confinement est maintenu jusqu'au 11 mai au moins, et les modalités précises ne sont pas fixées au niveau national. La reprise d'activité ne sera possible qu'en coordination avec les partenaires universitaires. Nous souhaitons éviter les négociations au niveau de chaque site, il y a donc nécessité absolue de coordination nationale. Les instituts commencent à travailler sur les plans de reprise d'activité en présentiel. La reprise d'activité se fera en coordination avec les partenaires, il faudra faire une synthèse au niveau de chaque territoire. Les impératifs techniques sont nombreux et complexes (achats de souris avant reprise animalerie par exemple). Concernant les équipements de protection individuelle : le CNRS va faire remonter ses besoins de façon centralisée au ministère, tout en ayant bien conscience que les EPST ne sont pas dans les établissements de premières priorités de l'Etat. Le masque chirurgical devrait être privilégié. Mais il y a réquisition de tous les masques depuis le 23 mars vers les soignants. Et il y a interdiction d'importation sans autorisation.

Concernant la réouverture de la restauration collective : les prestataires de restauration maîtrisent les procédures, qu'ils ont déjà mises en place depuis le H1N1, il faut voir avec eux leur plan de retour d'activité.

Précision du SNTRS : la ministre a dit qu'elle mettait tout en œuvre pour une procédure unique applicable à tous les personnels universitaires et des EPST, tant pour la fourniture de matériel et que pour les modes opératoires du déconfinement. Une synthèse de tous les ministères doit remonter ensuite à Jean Castex, qui pilote le plan national de déconfinement.

Question : comment coordonner la mise à disposition des matériels sur les sites hébergeant plusieurs tutelles ? Sur les sites universitaires, les personnels CNRS ne risquent-ils pas d'être moins bien traités que sur les sites CNRS ? Comment les unités qui ont donné tous leurs matériels vont-elles pouvoir reprendre l'activité scientifique qui nécessite gants et masques ?

Réponse : c'est l'Etat qui gère les stocks de masques.

Question : il est indispensable que les CHSCT des universités et des établissements fassent des réunions communes pour préparer la reprise. Il faut des protections mais aussi mettre en place de nouvelles normes pour travailler dans le respect des gestes barrières. Il faut une réflexion sur une limitation du nombre d'agents dans les locaux et une reprise partielle des activités.

Réponse : C'est en effet indispensable, la question des UMR est mixte, tous les partenaires doivent être associés à la reprise d'activité.

La limitation de la présence physique est un des sujets des plans de reprise. Elle pourra s'étaler plusieurs semaines avant de retrouver un fonctionnement non dégradé. Un recensement par les Instituts et les délégations est en cours pour déterminer les priorités. La reprise en présentiel se fera unité par unité, en accord avec les partenaires.

Instances et réunions de dialogue social

Question : Vous nous avez fourni un calendrier des différentes instances du CNRS pour le 2^e trimestre 2020. Un CT est programmé le 27 avril. Il devrait se tenir en visio et son ordre du jour ne devrait pas comprendre les LDG, comme vous vous y êtes engagé.

Réponse : le CT du 27 avril se tiendra en visio conférence et ne traitera pas le point LGD, mais présentera le bilan des avancements chercheurs 2019, du suivi post évaluation chercheurs et les chiffres de la campagne d'avancement IT au 1^{er} janvier 2021, et bien évidemment sur l'actualité liée à la crise sanitaire.

Question : Les organisations syndicales doivent être davantage associées à la préparation du déconfinement et il a été demandé la tenue de réunions informelles du CHSCT qui ne figurent pas dans le calendrier.

Réponse : le calendrier est très dense, une réunion nationale par semaine : aujourd'hui DGDR/OS, lundi 20 avril PDG/OS, 27 avril CT, et 4 mai CCHSCT qui traitera de la reprise d'activités. La semaine précédente devront se tenir les CRHSCT dans chaque région pour traiter ce point. Nous allons décaler la DRH/OS prévue le 11 mai de quelques jours. Pour le reste le calendrier prévu sera maintenu en particulier le CT de juin qui traitera des Lignes directrices de gestion « avancement ».

Question : nous n'avons toujours pas de réponses à notre demande de réunions informelles de travail en présence des acteurs de la Prévention et sécurité, de la Médecine de prévention etc. qui devaient être organisées en préparation du prochain CCHSCT le 4 mai.

Réponse : On ne s'interdit pas de programmer d'autres réunions avant le 4 mai.

Mise à jour des FAQ Covid-19

Question : lors du dernier pré-CT, le CNRS avait indiqué qu'il mettrait en ligne une FAQ. Nous constatons que cette FAQ n'est pas alimentée et mise à jour. C'est urgent, en particulier pour la situation administrative des agents en travail à distance, travaillant avec ordinateur personnel, des agents à l'étranger dans l'impossibilité de rejoindre la métropole, etc.

Réponse : on prend note.